

CONTRIBUTIONS

La contribution annuelle s'élève à **2 634 euros**.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat.

Dans cette contribution des familles, sont également incluses les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique.

ADHESION A L'APEL BURY-ROSAIRE

L'association des parents d'élèves a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. La cotisation, dont une partie est reversée à l'UNAPEL, inclut l'abonnement à la revue "Famille & Education".

La cotisation s'élève à **30 € par famille**.

AUTRES FRAIS

Les livres sont à la charge de l'étudiant.

ASSURANCE SCOLAIRE INDIVIDUELLE ACCIDENTS - ASSISTANCE

Une assurance Individuelle Accidents – Assistance, souscrite par l'établissement, est incluse dans la contribution annuelle.

RESTAURATION

Les étudiants ont la possibilité de prendre leurs repas au restaurant scolaire, 1 avenue Georges Pompidou.

LA DEMI-PENSION

Deux formules de forfait annuel sont proposées :

- **Forfait 4 jours**, permettant de déjeuner tous les jours sauf le mercredi
Il s'élève à **855 €**.
- **Forfait 5 jours**, pour déjeuner **tous les jours**.
Il s'élève à **1 060 €**.

LE REPAS OCCASIONNEL

Le prix du repas occasionnel est de **9,40 €**.

Les repas occasionnels sont facturés en fin de mois.

Les étudiants ayant une contrainte médicale justifiée par un PAI pour allergie alimentaire sont accueillis en restauration avec leur panier-repas.

Un droit de couvert de 2,50 € s'applique à chaque passage en participation aux frais d'infrastructure et de surveillance.

MODALITÉS DE PAIEMENT

La facture annuelle (contribution, demi-pension,...) est transmise sur l'espace Famille en ligne EcoleDirecte fin septembre.

Des factures complémentaires sont transmises en cours d'année pour les autres frais (TOEIC, sorties, voyages,...).

Les factures sont déposées sur l'espace Famille en ligne EcoleDirecte, rubrique « Documents », « Factures ». Nous vous invitons à consulter régulièrement la rubrique.

ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Un acompte de 120 € est à régler lors de l'inscription ou de la réinscription. Il est non remboursable en cas de désistement.

MODES DE REGLEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilegié par l'établissement.

Prélèvement bancaire

Les prélèvements sont effectués d'octobre à mai (**8 mensualités**), le 10 du mois.

Le solde de frais éventuel est prélevé à partir du 10 juin.

Pour les réinscriptions, les mandats de prélèvements de l'année précédente sont reconduits automatiquement, sauf avis contraire.

Autres modes de règlement : carte bancaire en ligne à partir de l'espace Famille EcoleDirecte ou chèque

Dans ce cas, le règlement **du montant total** est à effectuer **dès réception** de chaque facture :

- facture annuelle
- factures complémentaires
- factures des repas occasionnels

En cas de non-respect, des **frais de gestion** s'élevant à **30 €** vous seront facturés.